



COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE

Séance du lundi 28 avril 2025 18:30

En exercice : 13

Présents : 10

Excusés : 1

Absents : 2

Président de séance :

Frédéric CAMPS

Secrétaire de séance :

Steeve DENOY

Délibération n° **DELIB 2025-033**

Le lundi 28 avril 2025, le Conseil Municipal de la COMMUNE LES BORDES-SUR-ARIZE s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal.

Membres présents :

Frédéric CAMPS, Jérôme PEREIRA SANTERRE, Alain CABÉ, François CHAUVET, Séverine COMMENGÉ, Steeve DENOY, Serge KOSMINSKY, Aurélie MIR, Marie-Ange POUILLET, Gilberte VALERO

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Patrick LAFONT (donne pouvoir à : Alain CABÉ)

Membres Absents :

Michel MERIC, Gilles de SAINT BLANQUAT

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT - DÉCISION DE SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-2, L.2122-7-2, L.2122-8, L.2122-14 et L.2122-15,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 décidant de la création de 4 postes d'adjoints,

Vu le procès-verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 constatant l'élection du maire et de 4 adjoints au maire,

Vu la démission de Monsieur Patrick LAFONT, en date du 10 avril 2025, de ses fonctions de 3ème Adjoint, Monsieur LAFONT demeurant conseiller municipal,

Considérant que cette démission a été acceptée par Monsieur le préfet en date du 14 avril 2025,

Considérant que lorsqu'un poste d'Adjoint au Maire devient vacant à la suite d'une démission, le Conseil Municipal peut décider par délibération de ne pas le remplacer,

Considérant qu'en vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints,

Considérant donc que le Conseil Municipal peut, à l'occasion de la démission d'un adjoint, prendre une délibération afin d'en réduire le nombre,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de ne pas remplacer le poste de 3ème Adjoint au Maire.
- **DÉCIDE** de déterminer à 3 postes le nombre d'Adjoints au Maire.
- **DÉCIDE** d'actualiser le tableau des adjoints comme suit :

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE - Arrondissement de Saint Girons

Envoyé en préfecture le 05/05/2025

Reçu en préfecture le 05/05/2025

Publié le

ID : 009-210900619-20250428-2025_033-DE

- Premier Adjoint : Jérôme PEREIRA SANTERRE
- Deuxième Adjoint : Michel MERIC
- Troisième Adjoint : Alain CABÉ

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,
Steeve DENOY



Le Maire,
Frédéric CAMPS

